

DEPARTEMENT
GARD

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE AUBORD N° D2024_19

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 030-213000201-20240408-D2024_19-DE



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au débat
19	19	17

Date de la convocation :
26/03/24

Date de l'affichage :
26/03/24

L'an deux mille vingt-quatre, et le 8 avril à 18 heures 30,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame
sous la présidence de M. BRUNDU André, Maire.

Présents :

Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Pierre Philippe Carpentier,
Christian Carteyrade, Alain Courtois, Sylvie Devassine, Fabian Herrero, Josiane Julien, Lebois
Didier, Jean-Pierre Matini, Kati Moulet, Karine Noguera, Isabelle Pinon, Daniel Weyh.

Procurations :

Madame Françoise Turribio donne procuration à Madame Isabelle Pinon
Madame Isabelle Dos Reis donne procuration à Madame Kati Moulet
Monsieur Tricou Sébastien donne procuration à Monsieur Jean-Jacques Andrieu
Absentes excusées : Mesdames Mireille Gassier et Elodie Dolhadille Jansen

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire
de séance : Madame Isabelle PINON

Délibération n°D2024_19 : Vote des subventions aux associations pour l'année 2024

Monsieur Carteyrade expose :

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que chaque année de nombreuses associations sont
soutenues par la commune, dans le cadre de leurs activités et des prestations qu'elles peuvent offrir au
public.

Considérant que la commune peut attribuer des subventions aux associations présentant un intérêt local,
Considérant qu'il convient d'adopter une délibération pour pouvoir verser des subventions aux associations,
étant précisé que tous les présidents des associations ont été reçus ou consultés afin de pouvoir effectuer un
bilan de l'activité de l'association, du nombre d'adhérents, des projets de développement et des besoins
pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal sur proposition de la commission réunie sur ce sujet, est appelé à se prononcer sur la
répartition des subventions aux associations pour l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** les subventions aux associations selon le détail ci-dessous. Les sommes allouées seront
prélevées sur le chapitre 65 article 65748.

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 030-213000201-20240408-D2024_19-DE

S²LOW

ASSOCIATION	PROPOSITION 2024
Les Pitchounets	49 252.00
OCCE primaire	5 000.00
OCCE maternelle	2 800.00
Comité des fêtes	1 500.00
JSOA	1 200.00
COS	1 400.00
AGV	750.00
Joyeux lurons	450.00
La mascotte	500.00
Tennis	400.00
ACC	600.00
Récrés d'Aubord	500.00
RTT	550.00
CAPA	500.00
La boule joyeuse	450.00
Highlights	150.00
A chacun son Isa Gym	400.00
De fil en aiguille	150,00 €
Prévention routière	50,00 €
AFM Téléthon	50,00 €
Grpmt sanitaire apicole	300.00 €
Foyer socio-éducatif collège La Vallée Verte	200.00
TOTAL PREVISIONNEL	67 152.00€

Le secrétaire de séance

Le Maire,
André BRUNDU

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du